

Assistante maternelle Assistante familiale



VOUS ÊTES APPELÉS À RENOUVELER POUR
6 ANS VOS REPRÉSENTANT-E-S À LA CCPD

La Commission consultative paritaire départementale (CCPD) est chargée de donner un avis préalable obligatoire aux décisions du Président du Conseil départemental qui envisage de retirer un agrément, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des restrictions. Elle doit aussi être informée immédiatement de toutes les mesures de suspension. Elle doit enfin être consultée sur le bilan de fonctionnement de l'agrément et sur le programme de formation professionnelle obligatoire.

Pourquoi voter pour la liste présentée par la CGT ?

- ➔ Pour être écouté-e, informé-e de vos droits en cas de remise en cause de votre agrément
- ➔ Pour avoir la garantie d'être défendu-e par des élu-e-s exerçant votre profession
- ➔ Pour que les critères nationaux relatifs à l'agrément soient respectés et identiques sur l'ensemble du territoire
- ➔ Pour une réelle reconnaissance de votre métier et une formation continue assurée
- ➔ Pour une meilleure prise en compte de votre parole
- ➔ Pour une valorisation de votre expérience et de votre rôle éducatif auprès des enfants

ATTENTION ! Le vote a lieu uniquement par correspondance. Dès réception du matériel électoral, envoyez votre bulletin de vote à l'adresse mentionnée (boîte postale) avant le 10 mars 2017 à 10H00 (cachet de la poste faisant foi).

VOTEZ CGT !

La CGT, premier syndicat de salarié-e-s

La Confédération générale du travail en qualité de première organisation syndicale représentative, participe aux différents lieux et instances de concertation et de négociation, tant au niveau du gouvernement que des employeurs. Elle s'engage à intervenir pour que le statut d'assistant-e maternel-le et d'assistant-e familial-e soit reconnu, appliqué, amélioré en créant les convergences entre les salarié-e-s de différents secteurs (privés et contractuels de droit public). Face à la marchandisation et à la mise en concurrence des personnels, la CGT milite pour un grand service public de l'accueil de la petite enfance et de la protection de l'enfance avec la création d'un véritable statut des personnels et l'intégration dans la fonction publique. Par ailleurs, elle poursuit son engagement pour l'amélioration des conventions collectives, pour des parcours professionnels sécurisés ainsi que pour la création d'un Nouveau statut du travail salarié (possibilité d'un déroulement et d'une évolution de carrière tout au long de la vie, y compris en changeant d'employeur).

Assistant-e maternel-le un métier, un engagement auprès des jeunes enfants

Vous êtes 400 000 à accueillir chaque jour nos jeunes enfants, constituant un véritable complément aux modes d'accueil collectifs. Nounou hier, assistant-e maternel-le aujourd'hui, la mobilisation a permis de gagner l'adoption d'une convention collective nationale en 2004 pour celles et ceux relevant des employeurs particuliers et la reconnaissance comme agent non titulaire pour ceux et celles relevant des collectivités territoriales et dont nous demandons aujourd'hui la titularisation. Beaucoup reste à faire : formation, professionnalisation, salaire...

Assistant-e familial-e acteur incontournable de la protection de l'enfance

Professionnel-le au service de la mission de protection de l'enfance, membre à part entière de l'équipe d'aide sociale à l'enfance, vous demeurez néanmoins dans une situation précaire. La CGT poursuit sa lutte pour une véritable reconnaissance totale et effective de la profession et multiplie ses interventions auprès du gouvernement et des collectivités territoriales pour un statut à hauteur de vos responsabilités.

En choisissant la liste CGT, vous vous appuyez sur le premier syndicat national de salarié-e-s et le premier syndicat de la fonction publique. Vous enverrez à la CCPD des représentants à votre écoute et qui vous défendent au quotidien !

**ENSEMBLE, CONTINUONS NOTRE LUTTE
POUR UN GRAND SERVICE PUBLIC
D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE !**

